



Compte bloqué par un tier détenteur sans avoir reçu de courrier

Par **jami80**, le **07/10/2012** à **22:08**

Bonjour,

En mars 2011 sur le trajet Lourdes Tarbes j'ai été verbalisé par la SNCF pour absence de titre de transport , en effet je rentrai du travail à 22 h et je me suis rendu compte que j'avais oublié ma carte bleu .Je ne conteste pas cette amende c'est la première fois et je prend le train très souvent (pas de permis) bref au moment où le contrôleur m'a verbalisé je lui est indiqué ma nouvelle adresse qui était différente de celle indiquée sur ma carte d'identité puis la saison (je travaille dans l'hôtellerie à Lourdes) a commencé et allant beaucoup de travail et des soucis de santé j'ai oublié de la payer.

Aujourd'hui oct 2012 mon compte est bloqué par un tiers détenteur pour un montant de 375 € à cause de cette même amende .Je n'ai reçu aucun rappel car tous les rappels ont été envoyés à mon ancienne adresse à Nice. Hors j'avais bien précisé que je ne vivais à Tarbes j'ai l'amende où c'est noté, de plus j'avais fait un abonnement travail la semaine qui a suivi mon amende sur lequel ma nouvelle adresse était indiquée , j'ai depuis acheté avec ma carte bleu au moins une dizaine de billets (mon compte est à la bonne adresse aussi) il a été donc très facile à la SNCF de me retrouver sans avoir recours au trésor public pour saisir mon compte qui d'ailleurs aurait pu eux aussi me retrouver facilement sans en arriver à me bloquer mon compte en banque et me prévenir sachant que je paie des impôts. Voilà je ne demande pas l'annulation de cette amende mais au moins la réduire au montant du premier rappel que je n'ai jamais reçu car c'est vraiment d'après moi une erreur de leur part j'ai été de bonne foi je n'ai jamais cherché à me "cacher"

Donc s'il vous plaît pourriez vous me dire quelles recours je pourrais avoir ?

Sachant que je travaille actuellement à temps partiel je ne gagne que 1000 € par mois et l'ensemble de mes charges (loyer + eau + EDF + téléphone + assurances + crédit) s'élève à 800€ ce qui fait que je n'ai plus de quoi me nourrir ce moi-ci à cause de cette "erreur" et je n'ai personne pour m'aider.

Merci d'avance pour votre aide ;

Cordialement,